

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 28 (1970)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas à recommander; elle se heurterait à une opposition générale fondée sur une solide tradition. Il convient donc de constituer cet organisme avec l'aide des communes intéressées et de lui donner la forme légale la mieux appropriée; celle de l'association civile me semble convenir particulièrement. Lieu de convergence nécessaire d'intérêts très divers, traités par tous sur pied d'égalité, un tel groupement est propre à élaborer le plan souhaité; à assurer, en conséquence, par le moyen de conventions particulières, l'équilibre nécessaire des frais et des ressources. C'est à la qualité de ses produits que la machine sera jugée; sera-t-elle un jour portée au rang d'institution? Sous quelle forme? A vrai dire, voilà qui n'est pas capital. L'essentiel est que dans l'immédiat le travail soit entrepris.

